

BULLETIN DE PRE INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE LIGUE ADULTES EN SALLE AUCH - 12/02/2017

RAPPEL MODE DE SELECTION :

Pour pouvoir prétendre à une sélection au championnat de ligue en salle, **l'archer devra impérativement avoir réalisé un minimum de 2 scores** dans les conditions prévues dans le règlement (diffusé sur le site de la Ligue MP).

Le classement est consultable sur le site de la Ligue Midi Pyrénées : <http://www.ligue-mp-tiralarc.fr>.

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

La procédure d'inscription est similaire à celle des championnats de France de la FFTA. **Tous les archers qui souhaitent participer au championnat de ligue** salle devront renvoyer le coupon de préinscription ci-après accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre de L'ARC AUSCITAIN et ce **au plus tard le 20 janvier 2017**.

Pour participer au championnat de ligue salle, il faudra respecter les conditions des articles 3 et 4 du règlement du championnat de ligue en salle ET être pré inscrit.

Si des archers ne se sont pas pré inscrits avant le 20 janvier 2017 mais qu'ils rentrent dans les quotas, ils seront considérés comme non participant et laisseront leur place aux archers suivants dans le classement. En cas de préinscription mais de non qualification, le règlement sera restitué.

La liste des archers participants sera diffusée sur le site de la Ligue à partir du 2 février 2017 (**le dernier week end qualificatif pour le Championnat de Ligue adultes est le weekend des 28 & 29 janvier 2017**).

Le bulletin ci-dessous doit être retourné impérativement à la Ligue avant le 20 janvier 2017 à :

Vincent Denhez, 1 av. Emile Zola – 31520 RAMONVILLE ST AGNE

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de L'ARC AUSCITAIN

- 12 € / archer pour les catégories adultes

